Prolétaires de tous les pays, nations et peuples opprimés unissez-vous !

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 25 MAI 1979 - N°922 Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76. 2,00 F.

Solmer : 50e jour de lutte

Lire en page 4

Sollac : grève aux hauts fourneaux

Lire en page 4 et 5

San Salvador : nouvelle manifestation réprimée dans le sang

Mardi, alors qu'une manifestation de soutien au BPR (Bloc populaire révolutionnaire) se dirigeait vers l'ambassade du Vénézuela, toujours occupée par les membres de cette organisation, la police a fait feu sur les manifestants désarmés, faisant 14 morts et un nombre égal de blessés. Cette nouvelle tuerie survient deux semaines après le massacre perpétré par la police qui fit une vingtaine de morts sur le parvis de la cathédrale de San Salvador.

Dans *le Quotidien du Peuple* du samedi 26

Contraires au sein du peuple

Après le 38e congrès de la CFDT

Dossier

Les libertés démocratiques menacées

Une victoire pour les sidérurgistes

Les 5 inculpés de Longwy relaxés

- «Les condamner serait condamner la population de Longwy»
- Plusieurs centaines de travailleurs acclament leurs camarades à la sortie du tribunal

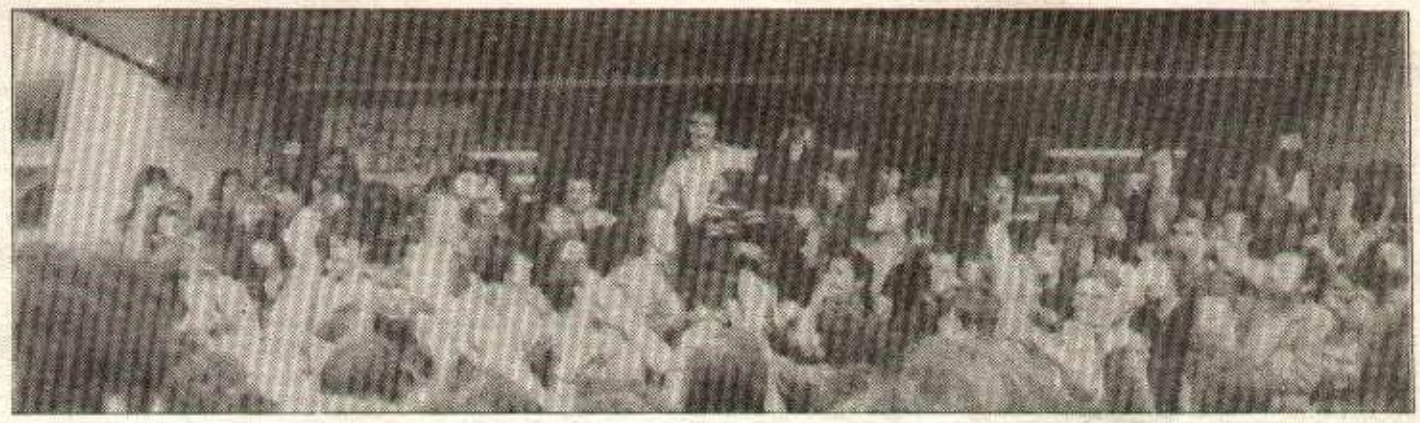

Les travailleurs de Longwy accueillent avec joie leurs camarades à la sortie du tribunal de Briey

Une explosion de joie accueillit le verdict. Les travailleurs présents au procès tombaient dans les bras les uns des autres. Plus d'un avait les larmes aux yeux.

Les cinq de Longwy, arrêtés et inculpés dans des conditions scandaleuses à la suite des affrontements de jeudi dernier, ont finalement été relaxés. C'est une victoire, qu'il faut bien apprécier comme telle.

C'est tout d'abord une victoire des sidérurgistes et de tous les travailleurs qui sont à leurs côtés dans la lutte pour l'emploi, contre les licenciements. Les violences délibérées des CRS et des gardes-mobiles, dans la nuit de jeudi à vendredi et des gardes-mobiles, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, comme les cinq inculpations, avaient un but précis : il s'agissait pour le gouvernement de s'opposer de front à la lutte, il s'agissait pour lui, par la provocation, la répression et la violence, de tenter de casser la mobilisation qui existait aujourd'hui à Longwy et dans le bassin sidérurgique. C'est le contraire qui s'est produit. En se mobilisant largement, les travailleurs et la population ont su créer un rapport de force favorable, et faire ainsi reculer le pouvoir.

Dans la longue lutte des sidérurgistes, la relaxe des cinq de Longwy prend une signification particulière : c'est une bataille gagnée, c'est un acquis, c'est la preuve que le pouvoir peut reculer pour autant que le rapport de force et la mobilisation l'y contraignent. La preuve est ainsi faite que la victoire est possible. Forte de cet acquis, la déjà longue lutte des sidérurgistes va continuer, et requiert plus que jamais notre total soutien.

Il y a un lien, nous l'avons dit, entre la lutte contre le chômage et la lutte contre les atteintes aux libertés démocratiques ; si le gouvernement s'attaque à celles-ci, c'est bien pour priver la classe ouvrière et les masses populaires des moyens de lutter efficacement contre le chômage.

En ce sens, la relaxe des cinq de Longwy, c'est aussi une bataille gagnée dans la lutte contre les atteintes aux libertés démocratiques. Là encore, c'est la mobilisation, le rapport de force qui ont contraint le pouvoir à reculer, lui qui voulait une fois de plus s'en prendre au droit de manifestation et à la liberté de la presse, au travers de l'inculpation de l'envoyé spécial du *Quotidien du Peuple*, Gérard Privat.

Nous n'oublions pas pour autant que des manœuvres restent possibles de la part du gouvernement, comme nous n'oublions pas que des dizaines de jeunes otages restent dans les prisons de Giscard à la suite des manifestations du 23 mars et du 1er mai à Paris.

Dans la lutte contre le chômage comme dans la lutte contre les atteintes aux libertés démocratiques, la bataille gagnée à Longwy doit servir d'acquis pour élargir la mobilisation, créer les conditions d'un rapport de force favorable pour les travailleurs, et remporter des victoires décisives. C'est possible.

Lire en page 3

Otages du 23 mars : Peines confirmées ou légèrement diminuées en appel

Lire en page 8

Contre les atteintes aux libertés démocratiques.

ABROGATION DE LA LOI ANTICASSEURS !

La loi «anti-casseurs» menace l'ensemble des participants à une manifestation, et pas seulement d'éventuels casseurs. Ici, la police arrosant de gaz lacrymogènes les travailleurs manifestant le 23 mars à Paris.

Les personnes condamnées après les incidents du 23 mars ont été inculpées outre les faits de violences, de ports d'armes ou de bris de clôture qui leur sont reprochés, d'infraction à la loi dite anti-casseurs. Il est donc d'actualité de rappeler le contenu de cette loi, votée en juin 1970, au lendemain des événements de mai 1968, qui avaient vu la classe ouvrière et les étudiants renouer avec des traditions de lutte offensives. Cette loi, assez rarement appliquée jusqu'alors, depuis son entrée en vigueur, comporte de graves menaces pour les participants à une manifestation, pour ceux qui appellent à une manifestation, ou pour les personnes qui ont le malheur de passer par là.

Par François NOLET

La loi du 8 juin 1970 vise à réprimer *«certaines formes nouvelles de délinquance»*. Il s'agit en fait de formes nouvelles de lutte apparues ou réapparues durant les événements de mai 1968. Il faut rappeler qu'à l'époque où la loi a été votée, la répression frappait lourdement les «gauchistes» : manifestations réprimées, dissolution de la Gauche Prolétarienne, interdiction de son journal *La Cause du Peuple* et incarcération de deux des directeurs successifs de ce journal, arrestations de militants marxistes-léninistes inculpés de reconstitution de ligue dissoute. Des luttes importantes et massives se développaient, tant chez les ouvriers que chez les étudiants. C'est dans ce contexte que cette loi a été votée.

Elle comprend une série d'articles, dont la destination est évidente. L'article 184 du code pénal qui réprimait l'introduction d'un fonctionnaire de police dans un domicile, hors des cas prévus par la loi, est «complété» par une disposition prévoyant les mêmes peines (prison de 6 jours à un an et amende de 500 F à 8 000 F) pour tout citoyen ayant commis le même délit ou s'étant *«à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte»*, introduit *«dans un lieu affecté à un service public de caractère administratif, scientifique ou culturel, ou s'y sera maintenu irrégulièrement et volontairement après avoir été informé par l'autorité responsable ou son représentant du caractère irrégulier de sa présence. Les peines prévues aux alinéas précédents seront portées au double lorsque le délit aura été commis en groupe»*. Il s'agissait donc de prévenir toute occupation d'université ou de service public.

Un autre article était institué pour réprimer les séquestrations de personnes, (article 341 du code) ou les prêts de lieux pour ces séquestrations (article 342). L'article a comme alibi de pouvoir servir pour des cas de droit commun. Il visait clairement, dans les circonstances où il a été voté, les cas où des travailleurs retiennent leur patron ou des cadres de leur entreprise. Cet article prévoit une peine de prison de deux à cinq ans pour une séquestration de moins de 5 jours, 10 à 20 ans de réclusion criminelle pour les cas où la séquestration a duré moins d'un mois, et la réclusion criminelle à perpétuité pour le cas où la séquestration a duré plus d'un mois.

Le texte de la loi (article 314 du code pénal)

«Lorsque, du fait d'une action concertée, menée à force ouverte par un groupe, des violences ou voies de fait auront été commises contre les personnes ou que des dégradations auront été causées aux biens, les instigateurs et les organisateurs de cette action, ainsi que ceux qui y auront participé volontairement, seront punis, sans préjudice de l'application des peines plus fortes prévues par la loi, d'un emprisonnement de un à cinq ans.

Lorsque, du fait d'un rassemblement illicite ou légalement interdit par l'autorité administrative, des violences, voies de fait, destructions ou dégradations qualifiées crimes ou délits auront été commises, seront punis :

1) Les instigateurs et les organisateurs de ce rassemblement qui n'auront pas donné l'ordre de dislocation dès qu'ils auront eu connaissance des violences, voies de fait, destructions ou dégradations, d'un emprisonnement de six mois à trois ans ;

2) Ceux qui auront continué de participer activement à ce rassemblement, après le commencement et en connaissance des violences, voies de faits, destructions ou dégradations, d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

Seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans ceux qui se seront introduits dans un rassemblement, même licite, en vue d'y commettre ou de faire commettre par les autres participants des violences, voies de fait, destructions ou dégradations. Lorsqu'une condamnation est prononcée en application de cette disposition, le juge peut décider que la provocation ainsi sanctionnée vaut excuse absolutoire pour les instigateurs, organisateurs et participants du rassemblement.

Les personnes reconnues coupables des délits définis au présent article sont responsables des dommages corporels ou matériels (...).»

La responsabilité collective

La loi anti casseurs proprement dite (article 314 du code) a pour effet d'instituer une responsabilité collective dans le cas où une manifestation a donné lieu à des atteintes aux personnes ou aux biens.

La rédaction même de l'article témoigne des débats acharnés qui ont présidé à son élaboration. Il donne la possibilité de condamner les organisateurs d'une manifestation lorsque celle-ci a donné lieu à des atteintes aux personnes ou aux biens. La justice est donc susceptible de frapper tous les dirigeants d'organisations, en cas de provocation dans le cours de la manifestation. Ce point avait fait l'objet d'un âpre débat : avec de telles dispositions, il aurait été possible, au moins théoriquement, de mettre en prison, par exemple, les dirigeants des confédérations syndicales, à partir du moment où des incidents avaient marqué la manifestation, même si ces incidents étaient le fait d'un petit groupe introduit dans la manifestation.

C'est cette absurdité qui a abouti à introduire dans la rédaction une clause «modératrice» prévoyant qu'en cas de condamnation d'auteurs d'actes de violence, les organisateurs de la manifestation pourront être lavés du soupçon d'avoir été à l'origine des incidents. La restriction est néanmoins insuffisante : en effet, lorsque des violences ne donnent pas lieu à condamnation (si leurs auteurs ne sont pas arrêtés), la possibilité reste ouverte de condamner les organisateurs de la manifestation. Et même au cas où une condamnation est prononcée, l'«excuse absolutoire» contre les organisateurs des manifestations n'existe que comme une possibilité.

Notons aussi que cette loi aboutit à condamner plus lourdement que par le passé les auteurs — ou supposés tels — de violences. La loi vise en effet *«ceux qui se seront introduits dans un rassemblement (...) en vue d'y commettre ou de faire commettre par les autres participants des violences, voies de fait, destructions ou dégradations»*. Cet article implique la préméditation, qui, en droit, est toujours une circonstance aggravante. L'inculpation au titre de la loi anti-casseurs fait donc courir à ceux qui en sont frappés des risques judiciaires plus grands que les condamnations normalement prévues pour les voies de fait et les violences, ainsi que pour la participation à un attroupement interdit.

Les avocats de plusieurs des inculpés du 23 mars ont fait remarquer la contradiction qu'il y avait à juger en flagrant délit des personnes inculpées au titre d'infraction à la loi anti-casseurs. Cette loi impliquant la préméditation et la concertation des personnes en cause, il faudrait une instruction pour prouver que l'action a été concertée, et démontrer les mobiles et les moyens de la préméditation. La procédure de flagrant délit a pour effet de supprimer cette instruction : elle constitue donc une violation grave des droits de la défense.

Enfin, on remarquera que peuvent être condamnés au titre de cette loi ceux qui auront continué de participer au rassemblement après le commencement des violences. Sont donc directement menacées toutes les personnes, qui, **sans avoir elles-mêmes commis de violences**, ont eu le tort de ne pas s'être éloignées assez vite. Quand on sait la promptitude dont peuvent être capables les forces de l'ordre, cette disposition permet de condamner à peu près n'importe qui se trouvant sur les lieux d'affrontements, fussent des passants, des curieux, des gens qui sortent à ce moment du métro, en méconnaissance de la situation.

Même dans ce dernier cas et dans la confusion qui résulte d'une charge de police, allez donc prouver que vous étiez ignorants de la situation.

Une large interprétation

Cette loi, on le voit, laisse une marge d'interprétation assez large qui laisse la possibilité au pouvoir de juger s'il estime opportun de l'appliquer. Comme toujours en matière de justice, son application dépend du rapport de forces. Il est par exemple inconcevable, dans les circonstances actuelles, que des dirigeants syndicaux se trouvent inculpés au titre de cette loi, lorsqu'une manifestation syndicale se termine par des affrontements. Mais elle laisse ouverte des possibilités d'utilisation sur une plus large échelle, par exemple contre une section syndicale qui pratique des opérations coup de poing.

Cette loi aggrave de façon importante les peines encourues par les auteurs présumés de violences ou voies de fait. Son utilisation parallèlement à la scandaleuse procédure de flagrant délit nuit gravement aux droits de la défense. La sauvegarde des libertés démocratiques exige son abrogation.

Les 5 inculpés de Longwy relaxés

De notre envoyé spécial au procès, François MARCHADIER

«LES CONDAMNER SERAIT CONDAMNER TOUTE LA POPULATION DE LONGWY»

Mercredi à Longwy, les sidérurgistes et tous ceux qui les soutiennent ont marqué une victoire *«nette et sans bavures»* comme devait le déclarer un délégué CFDT. Principalement cette victoire est à mettre à l'actif de la colère et de la mobilisation qu'avaient suscité les 5 inculpations du 18 mai dernier. Sûr en effet que ça aurait bardé si la moindre peine de prison leur avait été infligée.

Il faut dire en outre que l'accusation n'a pas été *«aidée»* par des dossiers particulièrement inconsistants, des témoignages contradictoires qui ont pris la plupart du temps la forme d'un étalage d'incertitudes et de contradictions.

La relaxe des 5 inculpés rendra plus difficile à l'avenir la condamnation d'autres manifestants. En revanche Roger Marin, condamné pour participation à la marche sur Paris le 23 mars, reste en prison et c'est intolérable.

Forts de la victoire remportée pour les 5 de Longwy, une mobilisation pour sa libération s'impose. La preuve a en effet été faite ce mercredi qu'aussi coriace que soit le pouvoir, il est possible de le faire reculer. Cette conviction est une arme importante dans la longue lutte que les sidérurgistes devront encore mener contre le plan acier et ses licenciements.

On entre dans un édifice ultra-moderne, à l'allure peu élancée. Dans la cage d'escalier, on entrevoit les godillots des CRS entassés au premier étage. Mais, bien vite, la porte se referme derrière eux. Les sidérurgistes au nombre d'une centaine à cette heure se rassemblent à la porte du tribunal que barrent une demi-douzaine de flics urbains. De vives inquiétudes règnent sur la publicité des débats. On prête en effet l'intention à la préfecture de remplir la salle de ses fonctionnaires... Finalement, 40 à 50 personnes dont un bon tiers de journalistes, trouveront place dans la salle d'audience.

Les interrogatoires commencent par ceux des inculpés. Quelquefois le président pose des questions inattendues pour un profane. Ainsi, à l'envoyé spécial du *Quotidien du Peuple* lors des évènements du 17 mai, qui comparait en tant que prévenu, il demande s'il reconnaît dans la salle quelqu'un qui a lancé des cocktails Molotov cette fameuse nuit. Cette prernière série d'interrogatoires n'apporte aucun élément vraiment nouveau. L'intérêt est relancé par les dépositions des CRS. A ce moment-là, le procès se joue en grande partie .

Le premier témoin, jeune CRS à l'uniforme impeccable, pénètre dans la salle d'audience. Il lance un regard un peu gêné autour de lui, il ne semble pas très à l'aise. Dès ses premiers mots, c'est l'étonnement dans la salle. C'est, dit-il, son commandement qui leur aurait donné l'ordre de procéder à l'arrestation d'un groupe qui aurait lancé des projectiles, pierres, boulons, cocktails Molotov. Les CRS seraient alors montés dans leurs véhicules et auraient procédé à l'arrestation de quatre personnes se trouvant sur le trottoir de l'avenue Foch. Calmement, il déclare que *«les gens qui lançaient des projectiles étaient trop loin pour qu'il les reconnaisse»*, et puis, ajoute-t-il, *«il faisait nuit»*. Le président lui demande de regarder dans la salle, afin de dire s'il reconnaît des personnes ayant lancé des projectiles. Le témoin se tourne vers l'assistance, jette un coup d'œil rapide, et s'écrie : *«Oui, celui-là,* dit-il, montrant Maurice Le Bouder, *c'est moi qui l'ai arrêté»*.

Patiemment, le président reprend sa question : *«Je vous ai demandé «ayant lancé des projectiles», pas «ayant été arrêté par vous»*. Déçu, le CRS répond que non, *«dans ce cas»*, il était trop loin. Dans la salle, on chuchote : *«Si tous les témoignages sont comme ça, c'est scandaleux qu'ils aient été inculpés»*.

Tous les témoignages seront du même acabit. *«On ne peut affirmer que ce sont les personnes arrêtées qui ont lancé les projectiles». «Ils étaient à 50 mètres, il y avait du monde éparpillé un peu partout. Ça bougeait tout le temps»*, déclare le deuxième CRS.

Cependant, le troisième témoin semble un peu plus sûr de lui. *«Au milieu d'une masse,* dit-il, *il y avait un groupe de manifestants qui lançait des projectiles»*. Et il affirme n'avoir jamais perdu de vue ce groupe, *«même pour monter dans les véhicules»*. Le président semble sceptique : n'est-il pas possible qu'ils aient arrêté des spectateurs ? La réponse du CRS est catégorique : *«Une personne qui se promène ne reste pas aux abords d'une manifestation»*. Voilà qui est net.

Mais son collègue qui le suit à la barre indique, lui, tout le contraire. *«Il y avait un groupe de vingt à trente personnes qui lançaient des cailloux, des boulons, des bouteilles incendiaires, et sur la gauche, il y avait surtout des spectateurs»*.

«CEUX QUI COURENT LE PLUS VITE...»

Aucune des dépositions n'apporte de preuve à l'encontre des prévenus, bien au contraire. Les policiers avouent n'avoir pu reconnaître, vu la distance, la nuit, le mouvement des personnes, ceux qui avaient lancé des projectiles. L'un des CRS avance une théorie personnelle sur la question. Ayant arrêté ceux qui couraient le plus vite, il aurait arrêté les coupables, *«car c'est un signe»*. Et il ajoute : *«On dit que les CRS n'arrêtent jamais les casseurs, nous avons voulu faire la preuve du contraire»*.

Un autre CRS ayant examiné consciencieusement les assistants, afin de tenter de reconnaître les auteurs du délit, hésite d'abord sur le box des journalistes, puis désigne une personne du public, puis se rétracte. Le procureur lui montre du doigt les prévenus, mais il ne les reconnaît même pas !

Dans la salle, les réactions sont diverses : étonnement devant des «preuves» aussi inexistantes, amusement devant les contradictions flagrantes des «témoins», mais surtout colère. On a inculpé quatre travailleurs et l'envoyé spécial du *Quotidien du Peuple* avec un dossier complètement vide !

LE «DOSSIER»

«Dans le dossier, il n'y a rien, strictement rien» devait déclarer un des avocats. Trois dépositions de CRS déclarant avoir chargé pour repousser un groupe de manifestants et arrêté quatre autres de ces manifestants, selon les uns. Selon les autres, ce groupe lançait, selon les «témoins», des pierres, des boulons ou des cocktails Molotov, ou rien du tout. Pour certains, personne n'aurait été blessé, pour d'autres, un commandant de CRS a été mordu à la main droite, mais il a été impossible aux inculpés de savoir de quel commandant de CRS il s'agissait. D'ailleurs, à l'audience, cette morsure, qui était le seul élément «concret» du dossier, avait disparu et aucun des CRS ne l'a rappelé..

Cependant, sans qu'il y ait de charge précise contre les cinq hommes, le procureur les avait traduits devant le tribunal correctionnel en flagrant délit, et aujourd'hui il requérait contre eux, d'une voix sévère, les traitant de casseurs et de délinquants de droit commun. *«Il s'agit de délinquants purs, sans rapport avec la situation dans la région, ni avec les meetings, les manifestations, et même les occupations d'usines. Il s'agit d'une violence gratuite»*. Le procureur se permit même d'ajouter que cette violence se retournerait contre les travailleurs, et que *«la population, favorable au début, a peur de cette révolution permanente»*, provoquant des rires dans la salle. Il requérait alors une peine de prison, dont une partie ferme. Le procureur, qui ne faisait plus les gros yeux, assura que si un jour, il était lui-même coupable, il bâtirait sa défense comme les inculpés.

LES TEMOIGNAGES

Tout à coup, l'huissier fait irruption dans la salle et annonce que M. Porcu, député PCF de Longwy, a *«une importante communication à faire au tribunal»*. Il semble en effet qu'à chaque fois qu'un témoin s'apprêterait à entrer dans la salle, un homme *«venant de la salle d'audience, à la cravate aux couleurs de Rhin et Danube s'entretient avec eux»*. Le président ne s'en formalise pas pour autant. En effet, dit-il, les témoins ont déposé honnêtement.

Porcu embraye sur son témoignage. Il connaît quatre des prévenus et déclare : *«Je ne peux dire s'ils ont lancé des projectiles ou non jeudi soir, mais ce que je peux dire c'est que les fois précédentes ils m'ont aidé à empêcher les affrontements». «Je sais que vous avez agi dans ce sens»* répond le président... Différents autres témoins se succèdent à la barre, un responsable du service d'ordre et une permanente CGT.

Yves Chevet prend alors la parole en tant que directeur du *Quotidien du Peuple*. Il souligne le rôle positif de Gérard Privat en tant qu'envoyé spécial du *Quotidien du Peuple* et dénonce avec insistance le fait que quatre témoins ne parviennent pas à pénétrer dans la salle, alors que leurs témoignages innocentent au moins l'un des accusés.

Robert Giovanardi, délégué syndical de la CFDT d'Usinor-Longwy et Robert Blaise, secrétaire de l'UIS-CFDT, viendront ensuite témoigner. Le premier, pour affirmer qu'il avait rencontré plusieurs fois l'envoyé spécial du *Quotidien du Peuple* ce soir-là, en train d'effectuer son reportage, le second pour confirmer qu'à différentes reprises M. Le Bouder avait sollicité des interviews de la part des animateurs de l'UIS-CFDT, interviews publiées dans *Le Quotidien du Peuple*.

MM. Voguet et de Castelnau, avocats des quatre jeunes Longoviciens, plaidaient ensuite chacun à leur tour avant de céder la parole à Maître Rigouleau, avocate de Maurice Le Bouder. Les deux premiers plaidaient en résumant l'essentiel de l'argumentation du PCF, afférant à la situation en Lorraine... On entendait même défendre le point de vue que les violents affrontements du 17 mai étaient le résultat d'une provocation du même type que celle du 23 mars à Paris... *«Je me demande,* déclarait M. Voguet, *si la confirmation des licenciements ce jour-là et le brouillage de radio LCA n'était pas une provocation contre les travailleurs longoviciens»*. Par ailleurs, les avocats devaient montrer les contradictions, les doutes et les incertitudes dans les dépositions des CRS et des inspecteurs de police.

Maître Rigouleau défendant Maurice Le Bouder insista sur le vide du dossier et sur la colère compréhensible des travailleurs : *«Les travailleurs refusent d'accepter la logique selon laquelle parce qu'il y a crise, il faudrait tout accepter»* ; elle montra ainsi l'inconsistance de la notion de *«voies de fait»*. Ainsi, un accusé a pu être accusé par le passé de *«voies de fait»* sur un magistrat pour l'avoir regardé fixement dans les yeux !

«LES CONDAMNER SERAIT CONDAMNER LA POPULATION DE LONGWY»

Elle fit également remarquer que le capitaine des CRS qui se serait plaint d'une morsure à la main la nuit du 17 était curieusement absent à l'audience. Maître Rigouleau attirait ensuite l'attention sur le dangereux précédent que constituerait la condamnation de l'envoyé spécial de notre journal. *«Ce serait particulièrement grave de condamner un journaliste parce qu'il se trouvait à un endroit dangereux»*.

Reprenant à son compte la notion d'*«otages»* à propos des inculpés du 23 mars, du 1er et du 17 mai, elle attirait l'attention du tribunal sur le fait que la prise d'otage n'est pas autorisée par la loi.

En conclusion, Maître Rigouleau devait demander la relaxe de tous les inculpés : *«Les condamner, ce serait condamner la population de Longwy pour la lutte qu'elle mène»*.

Au terme d'une suspension de séance, le président du tribunal devait annoncer : *«La relaxe de tous les inculpés aux frais et charges de l'Etat, les faits n'étant pas établis»*.

Une explosion de joie accueillit le verdict, malgré les mises en garde du président. Des centaines de sidérurgistes attendaient les cinq dans les couloirs et dans la rue, et cela depuis plusieurs heures. A l'annonce du verdict, on vit des dizaines de fois des travailleurs tomber dans les bras les uns des autres, se tapant sur l'épaule, s'embrassant. Plus d'un avait les larmes aux yeux. En sortant, plusieurs des acquittés furent portés en triomphe sur les épaules de leurs camarades d'atelier. Une vigoureuse averse accéléra les départs vers les bistrots de nombreux manifestants trempés mais rayonnants.

«Ils n'ont pas pu les surprendre...»

Un des cinq inculpés a été arrêté à Longwy-Haut à 300 mètres de l'Hôtel des impôts. Deux inspecteurs de Longwy, qui refusaient de déclarer leur adresse devant le tribunal (!), assuraient l'avoir vu s'enfuir de derrière l'édifice qu'il aurait au préalable contribué à saccager. Cette version des faits est totalement fantaisiste, compte-tenu qu'aucune porte de derrière ne communique avec les lieux visités par les manifestants. Une enseignante et deux de ses amies ont assisté à l'arrestation violente de Serge. Toutes trois s'interrogeaient d'ailleurs sur les raisons pour lesquelles les avocats du jeune Serge ont refusé de les faire entendre. LCA, la radio de l'UL-CGT, leur avait donné la parole quelques jours plus tôt... Un de ces témoins raconte : «C'était 20 minutes après la casse dans l'Hôtel des impôts. On était à la fenêtre quand on a entendu des cris ! «Attention il y a les CRS», tous les gens qui étaient là se sont mis à courir. Une voiture de police a alors freiné brutalement ; 4 hommes en sont sortis matraquant un groupe de jeunes. Un seul n'est pas parvenu à leur échapper. C'était à 300 mètres environ de l'Hôtel des impôts, ils n'ont pas pu le surprendre en train d'en sortir».

Communiqué de L'Union nationale des syndicats de journalistes sur les cinq inculpés de Longwy

L'UNSJ* demande la relaxe des cinq travailleurs arrêtés à Longwy. Parmi eux se trouve Maurice Le Bouder, connu dans la presse sous le nom de Gérard Privat et qui était sur les lieux comme envoyé spécial du *Quotidien du Peuple*. L'UNSJ s'élève contre la répression arbitraire qui touche des travailleurs en lutte arrêtés à un kilomètre du lieu de la manifestation. Elle s'inquiète des menaces que font peser sur la presse des arrestations répétées de journalistes.

22 mai 1979

* *Union nationale des syndicats de journalistes* (SNJ, CFDT, CGT, FO).

SIDERURGIE : Solmer (Fos-sur-Mer) 50e JOUR DE LUTTE
Sollac (Hayange) GREVE AUX HAUTS FOURNEAUX

Solmer : *«Les gars prennent les moyens de tenir, mais il faut organiser le soutien financier»*

Est-il possible de faire céder Solmer ? Sans doute, mais à quelles conditions, et dans quels délais ? Ce sont quelques-unes des questions qui étaient discutées mardi et mercredi à la Solmer, notamment par les militants syndicaux. Questions posées depuis plusieurs semaines, mais qui, en ce mercredi, 50e jour de lutte, où par ailleurs se déroulait une marche sur le site de Fos, prennent une importance particulière.

Manifestation mercredi des sidérurgistes de la Solmer, avec la solidarité des travailleurs de la région.

Des militants CGT et CFDT nous le disaient ces derniers jours. *«Une chose est sûre : la direction de la Solmer est prête à perdre de l'argent, beaucoup d'argent, et peut-être même certains marchés, pour obtenir notre défaite et, bien que cela lui coûterait sans doute moins cher».* Il est bien vrai, et elle le sait, qu'une victoire des 7 000 travailleurs de la Solmer serait pour le moins un encouragement aux luttes pour les mois à venir. L'enjeu politique que représente ce conflit pour la bourgeoisie vient encore d'être illustré ici : alors que la Solmer a déjà perdu 350 000 tonnes de fonte, équivalent à 40 jours de production normale, le préfet des Bouches-du-Rhône, prenant ses ordres directement auprès du gouvernement, vient d'envoyer une lettre au conseil départemental des Bouches-du-Rhône, où il se dit *«Préoccupé par l'arrêt d'une usine qui, par son modernisme et sa compétitivité, concourt à assurer un essor réel à l'économie locale et aux exportations de la France».* Il ajoute dans le même temps que malgré tout, *«il paraît malheureusement exclu que la proposition des syndicats soit retenue»,* confirmant en outre la décision de maintenir, pour dissuader les travailleurs de lutter à l'avenir, 3 licenciements de délégués sur 8 : *«La direction de la Solmer considère que les exactions dont ils se sont rendus coupables ne peuvent justifier aucune modification dans son attitude».*

L'ARRÊT DE LA PRODUCTION COMMENCE A SE FAIRE SENTIR

Enjeu politique, donc : il reste que la direction de la Solmer ne peut pas perdre de la production et des marchés indéfiniment. La seconde lettre, envoyée récemment aux grévistes, leur enjoint de reprendre le travail, et leur propose même une avance de 1 000 F, peut-être considérée, pour une part seulement bien sûr, comme une preuve de faiblesse de sa part. Il reste que c'est avant tout sur des éléments concrets qu'il faut s'appuyer pour savoir où en sont les conséquences économiques du conflit Solmer.

Des militants CFDT, mardi et mercredi, ont pu recueillir par téléphone, des éléments en ce sens. Ainsi l'on apprenait de source certaine cette fois, que les travailleurs d'un important atelier de Renault sont passés d'un régime 3×8 à un régime 2×8. Ce changement de régime de production est une conséquence de la baisse des stocks de certaines usines Sollac, conséquence elle-même, selon les militants CFDT, de la non-livraison, depuis un mois et demi, de produits semi-finis de Solmer à la Sollac.

On apprenait d'autre part dans la presse locale que les 2 500 travailleurs d'Ugine Aciers de l'Ardoise en Savoie étaient menacés de lock-out, suite au conflit Solmer. Mais outre ces conséquences directes du conflit Solmer, un élément nouveau, important selon les militants CFDT, est bien entendu la grève de 320 hauts fournistes de la Sollac. *«Nous livrons à Sollac»,* nous disait un militant CFDT, *«mais à lui seul, Sollac fait l'essentiel de la production pour l'automobile, notamment Renault et Michelin, deux boîtes avec qui il a des marchés importants».*

QUE VEUT DIRE «SE COORDONNER ?»

Le fait que Sollac, *«usine qui marche»,* soit en grève, ajoute au rapport de forces des sidérurgistes. Mais ces deux luttes seraient d'autant plus efficaces, disent les militants CFDT, si elles *«travaillaient ensemble».* Problème qui, précisément, est loin d'être résolu. *«Rendre plus efficaces nos deux luttes ; il faudrait déjà qu'ici, à la Solmer, on sache précisément, quotidiennement, et même heure par heure, ce qui se passe à la Sollac. Pourquoi ? Ça nous permettrait dans un premier temps de rendre compte avec précision de ce qui se passe à la Sollac, et de renforcer la détermination ici. Il ne faut pas, comme ce fut le cas pour Usinor-Dunkerque, qu'on ne sache pas quoi leur répondre quand ils viennent s'informer». «Mais le problème est que depuis quelques jours, on est obligé de se débrouiller nous-mêmes, en tant que militants ici. On donne des coups de fil, mais ce n'est pas très efficace. Résultat, on a des informations partielles, on dit que Michelin crie au secours, mais qu'en est-il réellement ? Ainsi, qu'en est-il de l'état des stocks de Michelin ? De Renault ? Chaque section syndicale devrait le savoir. Encore faudrait-il que toutes les informations soient centralisées par les fédérations, ce qui n'est pas fait actuellement».*

Dernière illustration de cela, les propos tenus mardi soir par Robert de la FGM-CFDT. Aux préoccupations légitimes des militants CFDT, il leur sera effectivement fait une synthèse détaillée des mouvements en cours dans la sidérurgie, mais Robert insistera unilatéralement sur les difficultés : signalant qu'*«Usinor-Dunkerque, ce n'était pas près de repartir», qu'«à Pompey il y avait des problèmes...»*

DEFENDRE LE DROIT DE GREVE

Rendre compte réellement aux travailleurs de la Solmer des coups portés quotidiennement dans la sidérurgie, est d'autant plus important qu'il existe une réelle détermination à lutter ici, malgré les difficultés, un état d'«esprit qu'il faut renforcer : *«C'est assez extraordinaire,* raconte un militant CFDT. *«On en est à un mois et demi de grève, avec les difficultés financières que tu supposes. Et bien malgré cela, tu vois des gars qui prennent les moyens pour tenir : des gars qui envoient leur femme dans leur famille en Lorraine, ou même leurs enfants»... «Cette détermination, on la retrouve aussi chez une partie des lock-outés. Eux, ils disent, ce n'est plus possible, on a déjà été lock-outé deux fois. On est foutu à la porte comme des chiens. Alors, quand à notre tour on se mettra en grève, est-ce que ce sera la même chose ? Bientôt, on ne pourra plus lutter». C'est tout à fait nouveau. En 1976, on n'aurait jamais vu 2 000 travailleurs lock-outés venir en assemblée générale. Cette détermination s'explique surtout par le fait qu'il y a une plus grande conscience chez les gars, qu'en exigeant le paiement du chômage, c'est surtout le principe du lock-out qu'ils remettent en cause. Je crois que plus généralement, c'est cette question du droit de grève à défendre, qui détermine et soude l'ensemble des gars. Et cela particulièrement avec la question des trois gars menacés de licenciement».* Bien sûr, dans les jours à venir, il n'est pas sans importance que la question des finances soit sérieusement prise en compte. Par exemple, un débat est en cours actuellement, pour savoir s'il ne serait pas juste que les organisations syndicales aident financièrement l'ensemble des grévistes.

Richard FEUILLET

La marche

La marche sur Solmer a rassemblé environ 3 000 manifestants, dont 2 000 sidérurgistes environ. Des gars de Naphtachimie, de PUK, des dockers. Une manifestation assez morne, très différente de celle de Cannes. Beaucoup auraient voulu qu'à cette occasion, on fasse une opération coup de poing, comme cela n'avait pas été retenu dès le début du meeting avec Sainjon, de la CGT, 1 500 gars ont quitté les lieux, en disant que ce genre de meeting ne les intéressait pas. Le meeting s'est tenu devant tout juste 200 personnes.

Sollac : Non au dangereux engrenage des licenciements

De notre correspondant à Thionville

Depuis le 16 mai, 250 travailleurs des hauts fourneaux de Patural (une usine de Sollac située à Hayange) sont en grève, avec leurs sections CGT et CFDT. Ils demandent la mise en place d'un 7e fondeur et une augmentation de salaire de 400 F. Ils ont stoppé totalement la production de fonte.

Les grévistes qui ont reconduit le mouvement ce jeudi savent que la lutte sera difficile et une question risque d'être déterminante dans les jours à venir : celle de l'élargissement de la lutte à l'ensemble de Sollac. D'autant plus que le lock-out risque de se généraliser.

Sollac, jusqu'à ces derniers jours, c'était l'entreprise qui dans la région, avait la réputation de ne pas bouger. Filiale de Sacilor, avec ses 12 000 salariés, elle est spécialisée dans les produits plats. Et contrairement à la plupart des entreprises sidérurgiques qui ont vu leur production diminuer depuis 1975, à Sollac, la production a été maintenue, et même légèrement augmentée.

Alors que les maîtres de forges ont prévu d'abandonner en Lorraine les installations les moins rentables (essentiellement celles spécialisées dans les produits longs), ils ont choisi de maintenir de rentabiliser Sollac. Ils ont investi des milliards dans la construction d'une nouvelle aciérie à oxygène, la rénovation de la cokerie, et la mise en place d'une coulée continue. Conséquence pour les travailleurs, 1 700 suppressions d'emploi prévues d'ici fin 1980. Et pour ceux qui resteront, cela veut dire intensification du travail. C'est un démenti cinglant à ceux qui nous disent que la solution aux problèmes de l'emploi dans la sidérurgie passe par la modernisation des installations et l'augmentation de la production d'acier.

A LA SOLLAC AUSSI LES LICENCIEMENTS SONT VENUS

Non loin de Sollac, à Sacilor, où la production a chuté, on arrête les installations. Joeuf, Homécourt, Hagondange, usine par exemple que les patrons veulent rayer de la carte. Jusqu'à maintenant, ceux-ci ont tout fait pour opposer les travailleurs de Sollac à ceux de Sacilor. *«Sollac, ça tourne bien»,* leur disaient-ils, *«donc il ne faut surtout pas bouger, on pourra ainsi éviter les licenciements».* Mais les licenciements sont venus à Sollac comme ailleurs. Alors la direction a dit : *«Si on en licencie quelques-uns, cela permettra de garantir l'emploi des autres».* On a commencé par les immigrés, les jeunes qui revenaient du service militaire, et ceux qui avaient plus de 56 ans et 8 mois. Maintenant ça continue. On parle de licencier ceux qui ont plus de 50 ans.

Jusqu'où iront-ils ? Les travailleurs de Sollac se rendent compte de plus en plus qu'on veut les entraîner dans un engrenage dangereux. Et puis ils se rendent compte aussi que quand un travailleur quitte l'usine, c'est autant de travail supplémentaire pour ceux qui restent. Jusqu'à maintenant, les patrons de Sollac avaient réussi à effectuer leur sale coup sans rencontrer de grande résistance. Mais depuis une semaine, les choses commencent à changer. Depuis le mercredi 16 mai, 250 travailleurs des hauts fourneaux de Patural (une usine de Sollac située à Hayange), avec leurs sections CGT et CFDT, sont en grève.

UN 7e FONDEUR ET 400 F D'AUGMENTATION

Leurs revendications portent sur les conditions de travail et les salaires. Ils demandent entre autres la mise en place d'un 7e fondeur, et une augmentation de salaires de 400 F. Ils ont stoppé totalement la production de fonte. Et pour empêcher les importations de fonte de l'usine de Dillingen en Allemagne (qui appartient à Sacilor), les grévistes ont décidé de bloquer la voie ferrée par laquelle cette fonte transite. Depuis une semaine, un piquet de grève est installé en permanence au passage à niveaux de Darspich ; progressivement, c'est la production de l'ensemble des usines qui s'est trouvée paralysée. Seules fonctionnent les installations finisseuses qui tournent sur stocks. Après les premières entrevues bidons avec la direction en fin de semaine dernière, les grévistes ont bien vite vu qu'elle avait choisi l'épreuve de force pour briser le mouvement.

COMME A DUNKERQUE ET A FOS : LE LOCK-OUT...

Comme à Dunkerque et à Fos, c'est l'arme du lock-out qui a été brandie. Dès dimanche soir, c'est les premiers lock-outs qui tombent. Au haut fourneau, au service transports, à l'entretien, à l'agglomération,... en tout c'est près de 800 personnes qui sont déjà touchées. Et la direction menace, dans une note diffusée dans toutes les usines, de mettre les 12 000 salariés de l'entreprise en lock-out. Mais la manœuvre ne se passe pas aussi facilement que le voudrait la direction . Ce sont d'abord les mineurs de Hayange (appartenant à Sacilor), qui ont bloqué le carreau pour protester contre les menaces de lock-out à leur encontre. Ce sont ensuite les travailleurs de l'agglomération de Fontoy qui se sont rendus en délégation à la direction pour exiger la levée du lock-out qui les frappe.

...ET DES CADRES CONTRE LA GREVE

Autre arme utilisée par la direction contre le mouvement, c'est la répression. Elle décide la mise à pied de plusieurs délégués syndicaux et travailleurs. Mardi après-midi, 4 délégués sont cités devant le tribunal des référés de Thionville, pour le blocage de la voie ferrée. Ils sont condamnés à évacuer immédiatement et sans délai le passage à niveaux de Darspich, sous peine de fortes amendes. Avant même que le jugement soit rendu, un commando d'une soixantaine de cadres et agents de maîtrise tente un coup de force pour libérer la voie ferrée. Peine perdue. Des travailleurs accourent pour prêter main forte au piquet de grève. Un groupe d'ouvriers de Sollac Ebange, qui se trouve juste à côté, apprenant cela, débraient immédiatement pour se porter aux côtés des grévistes. Le commando doit rebrousser chemin. Dans le même temps des voitures sono sillonnent les rues de Florange, Fameck et Terville pour appeler la population à venir en masse appuyer les grévistes au passage à niveau. Cet appel sera entendu par des dizaines de travailleurs qui viendront au piquet de grève et y resteront jusqu'à une heure tardive de la nuit.

Mercredi, la direction menace de licencier un délégué du personnel si la grève se poursuit. On le voit si la direction s'acharne contre la grève des travailleurs du haut fourneau, c'est que cette lutte a gêne énormément. Mais dans la situation de crise actuelle elle ne reculera pas facilement ; elle a bien trop peur que cela représente un exemple pour l'ensemble des sidérurgistes et plus largement pour l'ensemble des travailleurs.

Note de la direction du 21-5-79

«Une grève suivie par une quarantaine de fondeurs par poste au haut fourneau de Patural depuis le mercredi 16 mai empêche la production de la fonte nécessaire aux usines Sollac. De ce fait, l'aciérie de Sérémange se trouve déjà arrêtée totalement depuis samedi, et le train à chaud ne dispose de métal que pour peu de jours. Si une reprise du travail n'intervient pas rapidement, c'est l'ensemble des installations de Sollac, y compris les trains à froid, qui seront progressivement touchées par le chômage forcé. Des actions regrettables, telles que les barrages de la voie ferrée, conduites le plus souvent par des personnes étrangères à l'usine à fonte, sont venues ajouter des perturbations sur les installations d'aval. Malgré cela, la direction a voulu tout faire pour éviter une situation de blocage, et a accepté trois fois des discussions avec des délégations de l'usine en grève. En dépit de ces preuves d'ouverture et de bonne volonté, ses appels à la raison et au bon sens n'ont toujours pas été entendus. La direction a dû par conséquent se résigner à mettre au chômage pour force majeure, dès dimanche soir, du personnel de l'usine à fonte. Il est à craindre que cette mesure doive s'étendre prochainement au personnel de l'aciérie, puis du train à chaud et des trains à froid. La direction souligne la gravité extrême de cette situation, qui intervient dans une période où les efforts de tous tendaient à permettre à Sollac de rejoindre les objectifs d'efficacité déjà atteints par ses concurrents. Chacun doit savoir que dans la conjoncture actuelle, toute livraison de commande que nous ne ferons pas dans les délais, risque de nous faire perdre pour longtemps, voire définitivement, des clients qui trouveront facilement à s'approvisionner en France ou à l'étranger. Dans la phase difficile que nous traversons, avec l'ensemble de la sidérurgie lorraine, un action de paralysie comme celle qui risque de bloquer toute notre ligne de production, peut avoir des conséquences graves, non seulement sur l'emploi immédiat du personnel, mais encore pour l'avenir même des installations de Sollac».

Sans commentaire !

A la lainière de Roubaix (Nord)
Recul de la direction sur la prime

Après une première victoire, la question se posait dès mardi : comment continuer la lutte ?

La direction a reculé sur la prime contre l'absentéisme qui avait mis le feu aux poudres, mais il reste la revendication sur les salaires.

Mardi après cette première victoire et malgré la présence des flics, il y avait un fort piquet de grève composé de l'équipe de nuit et des délégués invitant les ouvriers à ne pas reprendre le travail : *«Il est possible de faire encore reculer la direction».* Seule une petite partie du personnel, ce jour-là, a rejoint son poste dans l'usine (25 %) et ceci malgré les cadres qui faisaient le forcing pour faire rentrer, diffusant par tract l'accord sur la prime qui avait été signé par tous les syndicats. Une assemblée générale avait lieu à 13 heures devant l'usine. Un point était fait avec les sections CGT et CFDT (FO avait déserté la lutte).

La CFDT fait la proposition d'aller tous à la direction pour demander des négociations, que le patron refuse dans un premier temps, puis il accepte de recevoir les délégués, accompagnés de 25 ouvriers, à 17 heures. Pourtant mardi, à 18 h 30, c'est l'impasse. La direction refuse les augmentations de salaires. A 21 heures, l'équipe de nuit reste majoritairement pour la grève et décide de tenir une assemblée à l'intérieur de l'usine pour appeler ceux qui étaient rentrés à poursuivre la lutte. Mais la direction et les cadres font planer la menace de l'expulsion auprès des gars de l'équipe de nuit, tous immigrés. Ce flottement de l'équipe de nuit, traditionnellement considérée comme combative, sème le doute et favorise la rentrée des équipes de jour.

Mercredi, une des choses qui a favorisé la reprise, c'est le jeudi de l'Ascension qui n'est payé dans le textile que si l'on a travaillé la veille et le lendemain. Mais c'est aussi la direction qui a fait diffuser dès le lundi dans la presse et à la radio la nouvelle d'une soi-disant reprise à 70 %, et l'attitude des cadres, qui allaient relancer les ouvriers un à un pour les faire reprendre. Toutefois, le sentiment d'avoir fait céder le patron sur les primes a permis aux ouvriers de voir que la victoire est possible et qu'il faut réfléchir aux formes de lutte à mettre en œuvre pour continuer.

D'après corr. LAINIERE

Lundi matin les cadres agressent le piquet de grève.

A la SAM, usine-taudis de Oisème (Eure-et-Loire)
Les ouvriers obtiennent le respect des conditions d'hygiène et de sécurité

Après plus d'un mois de grèves, les ouvriers de la SAM obtiennent de travailler comme des humains.

Les 150 grévistes immigrés de la Société d'application mécanique se battaient pour leurs conditions de travail. Cette usine, près de Chartres, fut construite en 1954, sans permis officiel. Les tôles remplacent les murs, les toits percés laissent passer la pluie, avec pour tout chauffage deux braseros faits de vieux bidons. Les ouvriers y manient à la main des tambours de freins de 80 kg dans la poussière et la boue quand il pleut. Aucun moyen de sécurité n'a jamais pu être mis en place. On compte jusqu'à sept accidents du travail déclarés par semaine. Il y a aussi tous ceux que le patron refuse d'enregistrer.

Dans leur lutte, ils ont dû faire face à des agresseurs fascistes envoyés par leur patron, un ancien nazi, déchu de ses droits en Belgique, et aux CRS envoyés par le préfet. Mais rien n'a pu entamer leur détermination. Ils avaient mené en 1973 une grève pour leur condition de logement ; en 1976, ils avaient obtenu après trois semaines de grève le 13e mois, tout au moins sur le papier car la direction qui avait pourtant signé un accord n'a jamais accepté de le payer. Aujourd'hui le bruit fait dans la région par de pareilles conditions de travail, l'appui apporté par les travailleurs de la région à l'appel de l'UD-CGT, des écologistes qui leur ont consacré un numéro spécial appelé *«Holocauste»,* ont obligé le patron à céder. Les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité vont être enfin respectées : le sol va être bétonné avant l'année prochaine, les meules des tours ébréchées vont être changées, les palans mécanisés, des murs coupe-vent bâtis, l'eau installée dans les W.C. et dans les douches et les gants et les masques vont être renouvelés. On voit par l'importance des travaux l'état de délabrement de cette usine. Enfin, le 13e mois va leur être payé.

Mondial à Gerland (Lyon 7e)
Occupation pour l'emploi et les salaires

On se souvient de Mondial : une usine de production de literie (matelas, sommiers...). C'était en novembre 1977, le patron déposait le bilan. Le syndic reprenait la gestion de l'usine. Résultat : tout le personnel licencié, soit environ 160 personnes.

Quelques semaines plus tard, une soixantaine était réembauchée. Ils perdaient tous leurs avantages acquis, 13e mois, prime de production, prime de transport, soit environ 500 francs par mois. Inutile de dire que les *«indésirables»,* militants syndicaux par exemple, devaient alors s'inscrire au chômage.

En janvier 1978, la Société nouvelle d'exploitation Mondial est créée. Mais à Mondial, depuis quelque temps, on ne fait plus que 32 heures par semaine, alors que la production se fait dans une autre usine appartenant au même patron. De plus, il n'y a pas eu d'augmentation de salaire depuis novembre 1978. Avec la hausse du coût de la vie, les augmentations des retenues pour la Sécurité sociale, les 32 heures par semaine, c'est une perte de salaire importante pour eux.

LES TRAVAILLEURS DE MONDIAL EN ONT ASSEZ

Depuis vendredi, ils font grève et occupent leur usine.

— pour l'augmentation des salaires ;

— pour l'arrêt des 9 licenciements prévus pour raisons économiques ;

— pour de meilleures conditions de travail, en particulier dans l'atelier «mousse» (utilisation de produits chimiques).

Aujourd'hui, le patron refuse d'accorder quoi que ce soit si la grève continue. Lorsque les travailleurs l'interrogent sur leur avenir, le patron répond : *«Je ne sais pas, je ne suis pas madame Soleil».*

En tout cas, ce que les travailleurs savent et refusent, c'est l'exploitation qu'ils subissent. Voilà pourquoi ils ne veulent reprendre le travail qu'avec la satisfaction de leurs revendications.

Corr. GERLAND (LYON, 7e)

INFORMATIONS GENERALES

La libération des loyers ne se fait pas attendre à la Régie Billon

En effet, bien que la loi du 3 janvier 1979 soit tout à fait imprécise sur ce point, les locataires de la résidence Les Charpennes à Villeurbanne ont reçu une lettre recommandée de la régie Billon annonçant des augmentations de leur loyer allant de 18 à 35 % et pouvant être appliquées à partir du 1er juillet 1979. Face à de telles mesures qui portent un préjudice sans précédent à la majorité des 200 familles qui logent dans cette résidence, de nombreux locataires ont rejoint l'Amicale. Celle-ci s'est constituée depuis plus d'un an, afin de décider ensemble une action commune contre la régie Billon. Le but est de protester contre de tels abus et de négocier avec elle de façon à ce que ces augmentations ne soient pas appliquées dans de telles proportions. Plusieurs lettres recommandées ont été envoyées à la régie, les unes demandant des justifications et des contrôles sur le forfait des charges et l'augmentation de celui-ci et les autres appelant la régie à négocier. Jusqu'alors aucune réponse ne leur a été accordée. C'est le silence total. Nous savons combien le silence est un moyen pour venir à bout d'un conflit qui risquerait d'éclater. Cependant, les locataires ont bien l'intention de ne pas se laisser faire ; ils sont 62 % à avoir signé la pétition demandant l'ouverture de négociations avec la régie Billon. Si cette dernière s'obstine dans son silence, ils sont actuellement prêts à durcir leurs actions comme d'autres comités de locataires de la région s'y sont engagés et continuent de lutter aujourd'hui. Puisque de simples lettres ne suffisent pas, les locataires et l'Amicale de la résidence Les Charpennes sauront montrer à la régie Billon leur profond mécontentement et leur volonté de se battre contre de telles atteintes. Comment en effet pourrions-nous supporter des augmentations de 35 % des loyers qui tiennent une part importante dans les budgets de chaque famille, quand on sait très bien que les salaires, cette année, ne pourront certainement pas passer le cap des 10 % d'augmentation. Plutôt que d'envoyer leur dédit, conseil que donne la régie aux locataires qui ne sont pas contents, ce qui leur laisse toute liberté de se faire augmenter ailleurs, ils ont choisi de s'unir et de s'engager dans la lutte. C'est pourquoi les locataires de l'Amicale de la résidence de Charpennes lancent également un appel à subir de telles mesures de façon à se soutenir mutuellement et en conséquence, à mieux agir. Enfin, leur pétition est adressée à différentes personnalités politiques susceptibles de soutenir leurs actions. Et une délégation de locataires ira porter les pétitions le 30 mai au siège de la régie Billon à Lyon. C'est une affaire à suivre.

Corr. VILLEURBANNE

10 000 NON - TITULAIRES DE L'ÉDUCATION LICENCIÉS A LA RENTRÉE PROCHAINE

Nous sommes près de 200 000 non-titulaires dans l'Education nationale (personnels de service, agents administratifs, vacataires du supérieur, suppléants et remplaçants du 1er degré, surveillants et maîtres-auxiliaires du 2e degré).

Chaque année se pose le problème de notre réemploi. A la rentrée 79-80 la situation sera encore plus catastrophique.

— Le licenciement de 17 000 surveillants est prévu d'ici la rentrée 80.

— Dans le seul second degré, 6 500 licenciements sont annoncés par le ministère, et les syndicats prévoient eux un chiffre bien supérieur : 8 000 au moins pour le SNES, 10 000 pour le SGEN-CFDT. Ce qui signifie la mise au chômage de près de 20 % des maîtres-auxiliaires et, par là même, une aggravation de travail pour tous : auxiliaires «rescapés», titulaires et élèves.

En effet, les suppressions de classes et de postes entraînent des classes surchargées (40 élèves dans le second cycle), des classes sans maîtres, des remplacements non effectués, et l'imposition systématique d'heures supplémentaires aux enseignants : rappelons que cette dernière mesure s'applique déjà depuis la rentrée 78 aux professeurs d'éducation physique. L'an prochain, tous les maîtres-auxiliaires se verront appliquer les maximas de service de 21 heures (cela permettra au ministère l'économie de 1 100 postes), et tous les professeurs de langue sont menacés par le projet Pelletier qui vise à supprimer l'enseignement d'une seconde langue vivante dans le premier cycle.

A qui le tour ensuite ?

De plus les possibilités de titularisation sont dérisoires : dans le secondaire par exemple le bilan pour les deux années précédentes est le suivant : 2 000 intégrations dans le corps des adjoints d'enseignement, 3 000 dans celui de PEGC (professeur d'enseignement général des collèges).

Au total sur 45 000 maîtres-auxiliaires, 6 000 environ ont été titularisés, à peine 10 % d'entre eux. Les intégrations ont baissé de 40 % entre 75-77 et 77-79. A ce rythme il faudrait 60 ans pour résorber l'auxiliariat dans le secondaire. Cela n'entre d'ailleurs nullement dans les projets du ministère, qui cette année n'a fait parvenir aux maîtres auxiliaires aucun dossier d'intégration dans le corps des adjoints d'enseignement (corps titulaire) leur refusant ainsi une des rares possibilités de titularisation qui leur étaient données.

Par contre le ministère compte licencier d'ici 1980, 20 000 maîtres-auxiliaires en poste depuis plusieurs années pour en recruter de nouveaux sous contrat d'un an (plus d'économie et licenciables à volonté) : leur recrutement est déjà en cours dans l'académie de Versailles où fleurissent d'alléchantes affiches qui promettent des salaires allant jusqu'à 5 610 F (probablement versés aux rescapés de 37 rentrées successives).

A quand les agences d'intérim pour l'éducation ?

UNE TELLE SITUATION EST INACCEPTABLE

En septembre, il sera trop tard. Devant l'inertie des directions syndicales, des non-titulaires et titulaires syndiqués (SNES, SGEN-CFDT, SNEPAA, SNI et CGT) et non-syndiqués ont décidé de se regrouper et de s'organiser en comités régionaux.

Pour la région parisienne, un comité de non-titulaires s'est mis en place dès le 21 mars sur la plate-forme suivante :

Pas un seul licenciement, garantie de l'emploi avec affectation dès la mi-juin pour la rentrée 79, réemploi dans la spécialité demandée et sur poste complet, exigence du paiement régulier dès septembre, titularisation immédiate.

Deux coordinations regroupant les comités de différentes régions (Poitiers, Lyon, Caen, Orléans, Tours, Paris, Amiens, Créteil) se sont tenus à Tours et ont décidé d'appeler à un **rassemblement national à Paris les 26 et 27** mai, afin de développer et de centraliser les luttes des non-titulaires.

Le samedi 26 mai, sit-in à Beaubourg à 18 h 45.

Le dimanche 27 mai, débats de 10 heures à 19 heures au 27 rue de Choisy, métro Porte-de-Choisy, pour structurer la mobilisation au niveau national et déterminer l'action immédiate. Isolés, nous ne pouvons lutter contre les projets du gouvernement, il nous faut agir ensemble dès l'étape que constitue le rassemblement des 26 et 27 mai et dans la poursuite de l'action. Nous sommes nombreux à refuser la politique du pouvoir dans l'éducation, soyons nombreux dans l'action ! Titulaires, non-titulaires nous sommes tous concernés.

Communiqué du Comité des non-titulaires de la région parisienne (8 impasse Crozatier - 75 012 PARIS - Tél. de 18 à 20 heures - 628.50.49).

• Paris : 150 étudiants iraniens gardés à vue par la police française

A la suite d'un tract diffusé à l'Alliance Française, appelant à manifester mercredi après-midi contre l'Ayatollah Khomeiny et contre le régime iranien, plusieurs dizaines d'étudiants progressistes ont voulu savoir qui se cachait derrière ce tract anonyme. Arrivés sur les lieux de la manifestation à République, 150 étudiants iraniens furent arrêtés par la police et gardés à vue pendant 4 heures. Les étudiants emprisonnés qui ont réclamé la présence de l'ambassadeur d'Iran et celle d'un avocat, se plaignent d'avoir été battus et agressés par les flics avant d'être relâchés. Une question se pose : qui sont les auteurs du tract réactionnaire non signé ? S'agit-il de nostalgiques du Shah ou bien d'une provocation policière bien orchestrée ? La présence massive des flics à République laisse plutôt pencher pour la deuxième hypothèse.

• Deux jours contre Superphénix

Les comités locaux opposés à Superphénix organisent à Morestel (Isère) deux journées de rencontres-forum sur des thèmes écologiques. Des artistes contribueront à donner à cette rencontre un air de fête : Mama Bea, Henry Skoff Torgue, Font et Val, un groupe de théâtre féminin «Les Chouettes», orchestres folk, poésie...

Samedi 26 et dimanche 27, salle de l'Amitié à Morestel (Morestel est à 50 km à l'Est de Lyon).

Energie

LA CHASSE AUX FAUX PROBLEMES

***«La crise de l'énergie est pour demain»* disait substantiellement Barre, il y a quelques jours et de nous promettre des jours difficiles. En disant cela, il ne faisait qu'entretenir la psychose qui plane sur le pétrole et les difficultés énergétiques de la France. Les dernières hausses des produits pétroliers ne seraient donc pas grand chose, attendons nous à des décisions brutales, voire la pénurie... En attendant, pour donner l'impression de lutter contre le gaspillage, qui est bien réel (organisation des transports par exemple), le gouvernement, par l'intermédiaire de l'agence pour les économies d'énergie, vient de lancer une campagne intitulée «la chasse au gaspi». Une campagne qui a l'avantage de culpabiliser l'automobiliste et d'éviter les vrais problèmes et les vraies responsabilités.**

La campagne d'économie qui s'ouvre, «la chasse au gaspi», est partie sur les chapeaux de roues, à grand renfort de publicité. Le «gaspi», une affreuse bébête avec une tête en entonnoir, serait l'équivalent d'un litre de carburant «gaspillé». Il ne s'agit de rien d'autre que de ressortir sept conseils que doit connaître tout automobiliste. Il s'agit avant tout de présenter ce dernier comme un redoutable gaspilleur d'énergie, rendant ainsi l'individu responsable en quelque sorte des difficultés rencontrées par le gouvernement dans le domaine énergétique. L'automobiliste sera ainsi encouragé à tempérer ses ardeurs envers son accélérateur, après avoir, il n'y a pas si longtemps, été invité à «mettre un tigre» dans son moteur. Cette campagne devrait, selon l'agence des économies d'énergie, permettre quelque 10 à 15 % de consommation de carburant en moins pour les automobiles, soit environ près de trois millions de litres par an. On sera donc invité à crier «haro» sur l'automobiliste un peu nerveux, tandis que le gouvernement continuera sa politique aux multiples incohérences.

L'industrie automobile continuera bien sûr d'être encouragée, sans pour autant étudier sérieusement les moyens de limiter la consommation des véhicules. Le transport individuel fera toujours l'objet des attentions du gouvernement avec des nouveaux tracés d'autoroutes ou autres rocades, aux dépens de transports collectifs confortables et efficaces. Ces derniers, il est vrai, nécessitent des investissements plus lourds, qui ne sont rentables qu'à plus long termes. En refusant de continuer à financer par exemple les transports collectifs de la région parisienne, l'Etat retarde d'autant ces investissements et le développement de ces transports, tout en les rendant plus chers pour l'utilisateur. Pourtant, personne ne peut le nier, même pas nos ministres, les transports en commun sont moins consommateurs que les transports individuels... On continuera également d'éloigner les lieux de résidence des lieux de travail. De même, le plan Guillaumat se met progressivement en place, favorisant l'anarchie qui règne déjà dans les transports, notamment ceux par route. Ceux-ci, gros consommateurs, sont encouragés, au détriment de la voie d'eau ou de la voie ferrée ; en plus de l'avantage de consommer moins d'énergie, ils sont plus sûrs.

Quant à l'*Amoco Cadiz*, au *Gino* et à leurs cargaisons qui se sont retrouvées à la mer, c'est bien sûr la faute à la fatalité...

Mais pendant la «chasse au gaspi», les incitations à la consommation de produits gaspilleurs d'énergie, comme les gadgets ou voitures de grosses cylindrées continueront néanmoins et pour le plus grand profit de quelques-uns.

A la conférence franco-africaine
et à l'ambassade centrafricaine à Paris

L'APRES BOKASSA EN QUESTION

Le sommet franco-africain a été largement marqué par la question de la situation en Centrafrique. Après le maintien des révélations sur le massacre du 18 avril par Amnesty International et leur confirmation par l'ambassadeur centrafricain à Paris, Giscard a été contraint à un geste de désaveu de Bokassa, en préconisant l'envoi d'une mission d'enquête sur la répression et en suspendant l'aide militaire. Rétrospectivement, alors que ces événements avaient été largement censurés par les médias gouvernementaux, Giscard a déclaré avoir été préoccupé par la révolte populaire de janvier.

Ce n'est pas par humanisme que Giscard commence à lâcher Bokassa. C'est qu'étant donné la faillite de son régime, les risques de déstabilisation et d'intervention extérieure qu'il peut provoquer, Bokassa devait être éliminé tôt ou tard. Les révélations sur la répression et le massacre du 18 avril n'ont fait que rendre la démarche plus urgente. Mais c'est en toute connaissance de cause, en étant au courant des exactions et des crimes du dictateur, que Giscard a renforcé les liens de l'impérialisme français avec son régime. D'autant plus qu'il voulait faire face à la rivalité d'autres impérialistes, notamment les USA et l'URSS au sujet de l'uranium de Bakouma.

En dénonçant publiquement et avec toute l'autorité que lui donnait son poste le massacre du 18 avril, l'ambassadeur Bangui a porté un coup très sévère à Bokassa en plein milieu de la conférence franco-africaine. En même temps, il lançait un «front de libération de l'Oubangui», en appelait à tous les chefs d'Etat et à l'opinion publique internationale. C'est-à-dire qu'il se posait clairement en candidat à le succession.

Cette candidature apparaît alors que, depuis plusieurs semaines, les manœuvres se sont multipliées pour trouver une alternative à Bokassa. Après la révolte populaire de janvier, une organisation pro-soviétique a annoncé la formation d'un «front populaire de libération du Centrafrique». L'ancien ministre de Bokassa, Yangongo, a commencé à se mettre en avant et dirige probablement ce «front» qui possède une branche extérieure au Congo. Les informations que nous avons recueillies font état de la préparation d'une éventuelle intervention d'inspiration soviéto-cubaine à partir du Congo. Cette menace explique, qu'avant même les révélations d'Amnesty International, l'Elysée ait multiplié les consultations en direction d'éventuels successeurs, comme les anciens ministres Patassé ou Madame Domitien.

Pour le moment, le programme de l'ambassadeur peut satisfaire beaucoup de gens. Il est pour l'application de la constitution et l'instauration d'un véritable budget. En promettant une garantie élémentaire des libertés démocratiques et une remise en route de l'économie, il pourrait réaliser une certaine unité. En même temps, face au pro-soviétique Yangongo, il pourrait représenter une solution acceptable pour l'impérialisme français. Il est en tout cas difficile de le croire quand il affirme que son initiative est strictement personnelle.

Les luttes populaires en Afrique

Un délégué de Côte d'Ivoire va participer à la commission d'enquête en Centrafrique. Les «Amis de la France» jouent «les animaux malades de la peste» en désignant Bokassa comme un cas isolé. En effet, les luttes populaires se développent en Afrique, et elles sont réprimées brutalement, souvent dans le sang. Rappelons le massacre de plusieurs milliers de paysans par l'armée française à Gagnoa en Côte d'Ivoire (1971), la répression des luttes des étudiants au Mali en 1977, les grèves des étudiants et les luttes des cheminots au Sénégal la même année. Avec le développement des luttes de la jeunesse, le début d'organisation de la classe ouvrière et les luttes des paysans contre les cultures d'exportation imposées, les peuples africains, comme en Centrafrique, ont engagé la lutte pour de meilleures conditions de vie et pour les libertés démocratiques. Ils n'ont pas attendu que Giscard vienne se pencher sur les «droits de l'homme»

A Kigali

Giscard appelle à soutenir les revendications des pays africains

En dehors des grands desseins géo-politiques de Giscard, c'est avant tout des problèmes des relations économiques que la plupart des délégations africaines étaient venues discuter au sommet de Kigali.

De ce côté, comme d'habitude, les promesses de Giscard n'ont pas manqué : avec l'augmentation de certains crédits de la coopération annoncée à l'occasion de la conférence, il s'est à nouveau engagé à rechercher une aide spéciale pour les pays les «plus défavorisés», c'est-à-dire ceux qui sont enclavés ou victimes de la sécheresse. C'est d'ailleurs une tendance constante de la politique de l'impérialisme français que d'opposer en Afrique, comme dans l'ensemble du Tiers Monde, les «riches et les pauvres», alors que les revendications de tous ces pays, quelles que soient les inégalités sont les mêmes face aux impérialistes.

La question de l'attitude de la France dans le cadre de la renégociation de la Convention de Lomé (1975) a été évoquée à la conférence de Kigali. C'est ainsi que le communiqué final mentionne que la conférence *«a lancé un appel à la France pour traduire fidèlement les préoccupations des Etats A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) auprès de ses partenaires de la CEE et des autres pays industrialisés»*.

ETENDRE LES GARANTIES OFFERTES AUX PAYS DU TIER MONDE

Un des aspects les plus importants de la Convention de Lomé qui associe les Etats de la CEE et 53 pays du Tiers Monde dits A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) est le système de stabilisation des exportations Stabex. Il s'agit d'un fonds destiné à compenser les pertes de revenus à l'exportation quand les recettes baissent de plus de 7,5 % par rapport à l'année précédente. D'après les accords de 1975, le Stabex concerne une liste limitée de produits (arachide, cacao, peaux et cuirs, produits forestiers). Il s'agit donc d'une réponse positive aux revendications du Tiers Monde en même temps qu'une garantie de ces ressources pour les pays européens. Toutefois, le Stabex ne garantit pas un revenu stable aux producteurs (planteurs d'arachide par exemple) dans la mesure où ces fonds de compensation sont gérés par les classes dirigeantes des pays africains qui n'ont guère tendance à les redistribuer aux producteurs ni même à les réinvestir dans le même secteur.

La renégociation de la Convention de Lomé est actuellement en cours. Un accord semble sur le point de se faire pour l'extension du Stabex à plusieurs produits minéraux (cuivre, fer, bauxite, phosphates, manganèse, cobalt). La liste des produits agricoles concernés pourrait également être étendue. De leur côté les Etats de la CEE exigent une garantie de protection de leurs investissements, en particulier de leurs investissements miniers. Certains d'entre eux font des réserves sur l'extension du Stabex à certains produits.

Les négociations qui doivent aboutir le mois prochain, semblant actuellement dans une phase assez difficile, l'appel lancé à la France par les pays africains tend à obliger Giscard à mettre ses actes en conformité avec ses promesses pour la renégociation de la Convention de Lomé.

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCP N°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

• Canada : Le Parti conservateur remporte les élections fédérales

Le gouvernement dirigé par Elliott Trudeau a été battu par les conservateurs qui obtiennent 135 sièges aux élections fédérales. Bien qu'ils n'atteignent pas la majorité absolue, leur avance est suffisante pour qu'ils n'aient pas besoin d'avoir recours au soutien des petites formations comme le Crédit social. Après 11 ans de présence au pouvoir, le *«libéral»* Trudeau a dû céder la place au *«Parti progressiste conservateur»* et à son dirigeant Joe Clark. Pendant la longue campagne électorale (58 jours), les conservateurs ont su jouer sur le mécontentement populaire face à la bureaucratie fédérale, le centralisme, en promettant un accroissement des pouvoirs des provinces, tout en critiquant le gaspillage des fonds publics pour l'application du bilinguisme. Néanmoins, le parti de Joe Clark est resté dans l'ensemble assez prudent sur l'orientation qu'il comptait donner à sa politique, si ce n'est des thèmes qu'il partage avec les conservateurs britanniques : plus grand libéralisme économique, réduction des dépenses de l'Etat, à l'exception du budget de la Défense. Fait à noter dans ces élections, le Nouveau Parti Démocratique (réformiste) double son précédent score en obtenant 26 sièges à la nouvelle assemblée, se servant des structures syndicales du Congrès du travail du Canada pour inciter les travailleurs à voter pour ses candidats, avec l'appui des révisionnistes du Parti communiste du Canada et des trotskystes.

Quoi qu'il en soit, la victoire des conservateurs ne changera pas fondamentalement la politique suivie par les libéraux au pouvoir depuis 11 ans, la preuve en est que ce sont eux qui ont suggéré au gouvernement sa politique de blocages des salaires et les suppressions de poste dans la fonction publique. De même un gouvernement conservateur n'aurait pas renié l'inculpation du dirigeant du syndicat des postiers, pour avoir enfreint la loi interdisant de faire grève dans la fonction publique.

• El Salvador : une quinzaine de manifestants tués par la police

Venus apporter leur soutien au Bloc Populaire Révolutionnaire qui continue d'occuper l'ambassade du Vénézuela, une quinzaine de manifestants ont été tués et un nombre identique blessés par la police qui cerne le bâtiment. C'est la seconde fois que la police réprime dans le sang une manifestation pacifique : le 8 mai dernier 23 personnes avaient été tuées devant le parvis de la cathédrale de San Salvador.

• Timor-Est : l'occupation indonésienne a fait 200 000 morts en 3 ans

Un séminaire international sur Timor-Est, réuni à Lisbonne, a révélé que depuis l'invasion de Timor en décembre 1975, les troupes indonésiennes ont tué 200 000 habitants de Timor-Est. La *«complicité des Etats-Unis et d'autres pays démocratiques industrialisés»* a également été dénoncée au cours de cette manifestation, confirmant ainsi les paroles du représentant du FRETILIN (Front de Libération de Timor) dans une conférence de presse à Luanda (Angola), dénonçant *«l'aide que les pays occidentaux apportent à l'Indonésie, sous forme d'hélicoptères français ou de sous-marins d'Allemagne fédérale»*. Il a affirmé que son mouvement contrôle *«85 % du territoire de Timor-Est»*.

• Rhodésie (Zimbabwe) : un représentant de Thatcher à Salisbury

Le gouvernement britannique de Thatcher a décidé d'envoyer un représentant permanent auprès du régime raciste de Rhodésie. Cette mesure est à mi-chemin d'une reconnaissance diplomatique électorale. De plus, son ministre des Affaires étrangères a approuvé les élections truquées d'avril. Cet infléchissement de la politique britannique est vivement combattu par les pays africains du Commonwealth.

LIBAN : REPRISE DES RAIDS ISRAELIENS : Deux villages côtiers, Damour et Naimeh, situés à une vingtaine de kilomètres de Beyrouth ont été bombardés mercredi soir par l'aviation sioniste. La population de la capitale libanaise a vu des avions en train de survoler Beyrouth.

le quotidien du peuple

PLUSIEURS MILLIERS DE MANIFESTANTS POUR EXIGER LA LIBERATION DE TOUS LES INCULPES

Mardi, à 18 heures, plusieurs centaines de personnes se rassemblaient à la place de la Bastille, à l'appel de plusieurs organisations, dont le PCR et l'UCJR. La Préfecture de police avait autorisé le rassemblement, mais interdit qu'il se constitue en cortège. En présence d'importantes forces de police, les manifestants décidaient de rejoindre par le métro la place de la République, d'où devait partir la manifestation, autorisée celle-là, appelée par les syndicats.

A République, d'importantes forces de police quadrillaient la place. A plusieurs des sorties du métro, les flics faisaient ouvrir les sacs, et, sur indication de policiers en civil, photographiaient certains des gens qui sortaient. Cependant que les manifestants se regroupaient à l'angle du boulevard de Magenta, un meeting syndical se tenait à la bourse du travail. A l'issue du meeting, plusieurs centaines de personnes rejoignaient la manifestation. En tête, une banderole exigeait la libération de tous les inculpés du 23 mars et du 1er mai. Suivait une banderole du SGEN-CFDT, une des hospitaliers CFDT (un travailleur hospitalier figure parmi les inculpés condamnés), une du lycée Paul Valéry. Puis les cortèges des marxistes-léninistes, de la LCR et du PSU. Un groupe d'étudiants de l'UEC de Villetaneuse (cercle oppositionnel) était également présent avec sa banderole.

La manifestation forte de plusieurs milliers de personnes, partait vers la gare de l'Est, en scandant : *«Libération de tous les inculpés !» «Abrogation de la loi anti-casseurs !» «Giscard veut l'interdire, Bonnet veut matraquer, Droit de manifester !»*. A plusieurs reprises, l'incident aura été évité de justesse. C'est ainsi qu'à mi-parcours, un groupe de CRS se trouvait posté dans une rue adjacente, à proximité immédiate des manifestants, provoquant un regroupement des «autonomes», rapidement éloignés par le service d'ordre de la manifestation. Un incident analogue se reproduisait peu avant d'arriver à la gare de l'Est. Après la dispersion, les flics commencent à boucler complètement le quartier. Alors que les manifestants avaient quitté la place, les CRS tentent sans raison apparente d'interpeller un jeune. Dans la bousculade, une femme d'une quarantaine d'années tombe sur le sol, et perd connaissance. Une femme intervient auprès des flics : *«Il y a quelqu'un à terre, il faut aller la secourir»*. La femme qui avait eu le malheur d'intervenir est traînée sans ménagement dans un car de police, bousculée, insultée, à moitié déshabillée.

Devant l'attroupement qui commence à se constituer, et le fait que des journalistes accourent, les flics la relâchent, non sans avoir relevé son identité.

Otages du 23 mars

PEINES CONFIRMÉES OU LÉGEREMENT DIMINUÉES EN APPEL

Mercredi, la 10e chambre de la Cour d'appel de Paris jugeait trois des personnes accusées à la suite des incidents du 23 mars.

Didier Dheilly, surveillant, syndicaliste CFDT, était accusé d'avoir transporté un pied de table et d'en avoir frappé un membre du service d'ordre CGT. Il avait été relaxé en première instance, au vu du caractère manifestement préfabriqué des dépositions des policiers, qui coïncidaient au mot près. Le membre du service d'ordre syndical qui aurait été victime des coups ne s'est jamais manifesté. En appel, le tribunal a relaxé le prévenu, jugeant que les coups n'étaient pas prouvés. Mais il l'a condamné à quatre mois avec sursis pour port d'arme de sixième catégorie. Cette peine ne sera pas inscrite à son casier judiciaire.

Michel Bard, étudiant en architecture, condamné en première instance à quinze mois dont sept avec sursis a vu sa peine de prison ferme légèrement diminuée, la condamnation étant fixée à quinze mois de prison, dont dix avec sursis. Il reconnaissait avoir posé «symboliquement» deux chaises sur un début de barricade, mais niait avoir lancé un pavé à 15 mètres sur la police. Il protestait de l'invraisemblance de l'accusation, faisant notamment valoir que si un policier avait pu le voir lancer un pavé à une distance aussi faible, il aurait pu également l'éviter.

Ses avocats ont fait valoir le danger qu'il y avait à utiliser conjointement la loi anticasseurs et la procédure de flagrant délit. La loi anticasseurs impliquant la préméditation, il faudrait une instruction pour prouver cette préméditation, ce qu'exclut la procédure de flagrant délit.

Daniel Jean, coursier, 27 ans, est accusé, ce qu'il reconnaît, d'avoir ramassé à terre des bijoux de fantaisie provenant d'une bijouterie dont la vitrine avait été brisée par un groupe d'individus. Son avocat devait insister sur le fait que les vrais coupables n'étaient pas présents, et rappeler, photo à l'appui, que la vitrine avait été brisée par un homme reconnu par la CGT comme un membre du SDECE*. Daniel Jean voit confirmer sa peine de douze mois de prison, dont six avec sursis.

**Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage.*

Élections européennes

MULTIPLICATION DE CANDIDATS A LA CANDIDATURE

Vendredi, à 18 heures, le délai sera clos pour le dépôt des listes pour les élections européennes. Le jeu politique bourgeois, par le biais de la proportionnelle, amène les listes en présence à tenter au maximum de se singulariser les unes par rapport aux autres. Les difficultés des petites listes à assumer les frais de la campagne montrent une fois de plus les discriminations qui frappent les partis non représentés au Parlement.

On verra s'affronter, pour les quatre grandes formations qui s'opposent au Parlement, les têtes de liste déjà connues : Chirac, Simone Veil, Marchais et Mitterrand.

Chacune de ces listes disposera de deux heures d'antenne. Toujours dans le cadre du jeu politique traditionnel, la liste Servan-Schreiber vient un peu perturber la partie. Ce personnage, dépité de n'être point sur la liste de l'UDF, a donc décidé de faire campagne pour son compte. Les divisions traditionnellement existantes au sein de la droite reçoivent un nouveau renfort du fait de la nature du scrutin, la proportionnelle excluant la nécessité d'alliances, puisqu'il n'y a qu'un tour de scrutin. Il est possible que la liste Servan-Schreiber dispose du même temps d'antenne que chacune des quatre autres grandes listes en présence. La condition est en effet d'avoir un groupe au Parlement. Il existe au Sénat un groupe «gauche démocratique» qui comprend des radicaux. Servan-Schreiber va donc tenter de s'assurer le soutien de ce groupe, qu'il n'est pas certain d'obtenir. D'ores et déjà, il vient d'être désavoué par la majorité du bureau politique du parti radical, qui a estimé qu'il n'était plus en mesure d'assurer les fonctions de président du parti radical.

Paradoxalement, la présentation de cette liste risque d'être surtout favorable au RPR, par les voix qu'elle pourrait enlever à la liste Veil. Si la liste Servan-Schreiber obtient moins de 5 % des voix, elle n'aura pas d'élus, mais son effet aura été de renforcer le poids relatif du RPR par rapport à l'UDF lors du décompte des voix. Les promoteurs de cette liste comptent toutefois dépasser ces 5 % en mordant sur la partie hésitante des électorats giscardien et socialiste.

UN SUFFRAGE CENSITAIRE

Pour les listes qui ne sont pas assurées d'obtenir au moins 5 % des suffrages, se présenter dans ces élections représente une tentative hasardeuse. Les frais de campagne ne sont en effet remboursés qu'aux listes ayant dépassé ce score. Il y a là une discrimination particulièrement scandaleuse : outre la caution de 100 000 F qui doit être déposée en même temps que la liste, les frais d'impression des bulletins sont à la charge des candidats, ainsi que tous les frais de propagande. On estime à plus de 3 millions de francs actuels les frais minimum d'une telle campagne.

A noter de surcroît que les listes n'ayant pas un groupe à l'Assemblée nationale ne disposeront que d'un temps de... cinq minutes d'antenne télévisée.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les petits partis aient de grandes difficultés à être présents dans la campagne. On sait que les radicaux de gauche n'ont eu d'autre choix que de négocier leur participation à la liste socialiste.

La LCR, qui connaît d'importantes difficultés financières, ne peut envisager de se présenter qu'en faisant alliance avec Lutte Ouvrière, cette dernière organisation, présente dans toutes les compétitions électorales, ayant commencé de longue date à accumuler les fonds. La contrepartie du financement de la campagne pour la plus grande part par LO amène la LCR à passer à la trappe l'essentiel de ses conceptions sur l'Europe, les thèmes de la campagne commune étant dans une large mesure ceux de Lutte Ouvrière.

Le PSU n'ayant pas réussi à s'associer des écologistes et des régionalistes comme il l'envisageait primitivement, ne pourra pas assurer l'impression de ses bulletins. Il compte néanmoins déposer une liste, ce qui lui permettrait de disposer des cinq minutes d'antenne, et il appellerait ses électeurs à confectionner eux-mêmes leur bulletin.

Les écologistes ont également déposé une liste sous le sigle Europe-Ecologie et se sont adressés auprès des parlementaires pour leur demander d'intervenir en faveur de l'égalité de traitement des listes dans la campagne.

Le gauchiste de salon et de château Jean-Edern Hallier a annoncé qu'il présentait sa liste «Régions Europe» qui fera campagne sur le thème de la défense des régions.

Notons enfin qu'à l'extrême-droite, un revenant de la IVe République, Poujade, présente une liste composée pour l'essentiel de patrons de PME, commerçants et autres bouchers en gros. Le Parti des Forces Nouvelles et le Front National ont renoncé à présenter une liste commune, prétextant des problèmes d'argent. Il n'est pas impossible que les véritables raisons résident dans les contradictions politiques entre les deux formations, qui en sont venues parfois jusqu'à des affrontements physiques.

Signalons, pour conclure, que la Nouvelle Action royaliste qui ne présente pas de liste, appelle à voter soit pour le RPR, soit pour le PCF, en égard au fait qu'ils seraient l'un et l'autre les meilleurs défenseurs de l'indépendance nationale...

François NOLET

Barre encombre énormément la télévision

Barre s'est de nouveau arrogé, mardi soir, une heure d'antenne pour exposer la politique gouvernementale. Il a directement fait allusion à la campagne électorale en cours, en critiquant les propos de Chirac sur la baisse du franc, et en plaidant avec ardeur pour la poursuite de la construction européenne. Les prestations répétées de Barre ont déjà suscité les protestations de la part des représentants des listes autres que celle de l'UDF. Les chaînes de télévision affirment sereinement qu'elles maintiennent l'égalité du temps de parole entre les listes en présence.